



**VILLE D'INGWILLER**

**PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017**

La séance est ouverte à 20<sup>h</sup> sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Jean-Paul **BOESINGER** - Francis **SCHEYDER** - Jean-Marc **KRENER** - Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** - Dominique **FRITSCHMANN** - Jean-Luc **HERRMANN** - Nicole **GESCHWIND** - Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Jean-Marie **MATTER** - Cathy **MUNSCH** - Daniel **JUNG** - Catherine **SCHWARTZ** - Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Claude **REIMANN** - Elisabeth **ROTH** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Steeve **FERTIG**

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth **BECK** par procuration donnée à Suzanne **SCHNELL**

Josiane **FAUTH** par procuration donnée à Pierre **BERNHARDT**

Lucie-Laure **MOREY** par procuration donnée à Claude **REIMANN**

Tous les membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Maire, Hans **DOEPPEN**, appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 8 mars 2017. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Après avoir désigné son membre Claude **REIMANN** comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- 1° Finances Locales - Décisions budgétaires - Compte Administratif 2016
- 2° Finances Locales - Décisions budgétaires - Compte de gestion 2016
- 3° Finances Locales - Décisions budgétaires - Affectation des résultats 2016
- 4° Finances Locales - Décisions budgétaires - Budget Primitif 2017
- 5° Finances Locales - Décisions budgétaires - Fiscalité directe locale
- 6° Finances Locales - Décisions budgétaires - Actualisation des tarifs
- 7° Fonction Publique - Personnel titulaire et stagiaire de la FPT - Créations de postes
- 8° Fonction Publique - Personnel contractuel - Création de poste
- 9° Fonction Publique - Personnel contractuel - Réorganisation des carrières – Adjoints d'animation
- 10° Fonction Publique - Personnel contractuel - Création de poste
- 11° Domaines et patrimoine - Aliénations - Lotissement Malterie
- 12° Domaines et patrimoine - Acquisitions - Terrain cadastré section 09 n°274 lieudit Grasweg à Ingwiller
- 13° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation
- 14° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation
- 15° Divers

## 1° Finances Locales – Décisions budgétaires - Compte Administratif 2016

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint chargé des Finances, présente le Compte Administratif 2016 au Conseil Municipal. Il propose son approbation et précise que la Commission des ressources financières l'a examiné en détail lors de sa réunion du 21 mars 2017.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Hans DOEPPEN, Maire, qui est sorti de la salle au moment du vote,

1° donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

### Budget principal

Dépenses de fonctionnement	2 297 740.20
Dépenses d'investissement	1 439 499.65
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 737 239.85</b>
Recettes de fonctionnement	4 185 502.02
Recettes d'investissement	901 147.17
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 086 649.19</b>
<b>RESULTAT GLOBAL (excédent)</b>	<b>1 349 409.34</b>

### Budget annexe - Service des Eaux

Dépenses d'exploitation	318 518.61
Dépenses d'investissement	486 468.10
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>804 986.71</b>
Recettes d'exploitation	578 621.70
Recettes d'investissement	237 680.46
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>816 302.16</b>
<b>RESULTAT GLOBAL (excédent)</b>	<b>11 315.45</b>

### Budget annexe - Lotissement Industriel ACKERGARTEN

Dépenses de fonctionnement	72 311.41
Dépenses d'investissement	5 755.27
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>78 066.68</b>
Recettes de fonctionnement	78 066.68
Recettes d'investissement	-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>78 066.68</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0</b>

### Budget annexe - Lotissement MALTERIE

Dépenses de fonctionnement	167 421.92
Dépenses d'investissement	298 350.10
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>465 772.02</b>
Recettes de fonctionnement	80 377.54
Recettes d'investissement	-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>80 377.54</b>
<b>RESULTAT GLOBAL (déficit)</b>	<b>-385 394.48</b>

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° approuve et arrête les résultats tels que présentés, comme suit :

- *Budget Principal : par 23 voix Pour – 0 Contre – 3 Abstentions*
- *Budget annexe du Service des Eaux : à l'unanimité*
- *Budget annexe Lotissement Ackergarten : à l'unanimité*
- *Budget annexe Lotissement Malterie : à l'unanimité*

### **2° Finances Locales – Décisions budgétaires - Compte de gestion 2016**

Sur proposition de M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu l'exposé de M. Scheyder sur les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- ✚ déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

### **3° Finances Locales – Décisions budgétaires - Affectation des résultats 2016**

Conformément aux dispositions des Instructions Comptables M14 et M49 et sur proposition de M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

### **Budget général**

Excédent de fonctionnement	1 887 761.82
<b>Affectation proposée :</b>	
Report à nouveau (art. 002)	1 349 409.34
Excédents capitalisés (art. 1068)	538 352.48
(compensation déficit section d'investissement)	

### **Service des Eaux**

Excédent d'exploitation	260 103.09
<b>Affectation proposée :</b>	
Report à nouveau (art. 002)	11 315.45
Excédents capitalisés (art. 1068)	248 787.64
(compensation déficit section d'investissement)	

### **Lotissement Malterie**

Déficit de fonctionnement	87 044.38
<b>Affectation proposée :</b>	
Report à nouveau en intégralité (art. 002 – déficit de fonctionnement reporté)	87 044.38

### **4° Finances Locales – Décisions budgétaires - Budget Primitif 2017**

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, rappelle que les propositions budgétaires pour l'exercice 2017 ont été présentées en détail à la Commission "Gestion des Ressources Financières – Aide Sociale" (étendue au Conseil Municipal) le 21 mars 2017. Il présente les inscriptions proposées pour le budget 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017, arrêté comme suit :

### **Budget Général**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	4 153 852.34
Recettes	4 153 852.34
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	4 087 154.73
Recettes	4 087 154.73

**Adopté par 22 voix Pour – 4 Contre – 1 Abstention.**

### Service des Eaux

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	425 015.45
Recettes	425 015.45
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	1 330 068.09
Recettes	1 330 068.09

**Adopté par 22 voix Pour – 0 Contre – 5 Abstentions.**

### Lotissement MALTERIE

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	674 725.16
Recettes	674 725.16
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	809 075.26
Recettes	809 075.26

**Adopté à l'unanimité.**

### 5° Finances Locales – Décisions budgétaires - Fiscalité directe locale

Sur proposition de la Commission "Gestion des Ressources Financières - Aide Sociale", le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide de maintenir les taux des contributions directes locales pour l'année 2017, à savoir:

<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>15.05 %</b>
<b>Foncier Bâti</b>	<b>13.95 %</b>
<b>Foncier Non Bâti</b>	<b>58.52 %</b>

### 6° Finances Locales – Décisions budgétaires - Actualisation des tarifs

Suivant proposition de la Commission « Gestion des Ressources Financières – Aide Sociale » et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir pour 2017 les tarifs applicables au Cimetière Communal (concessions), à l'unanimité des voix,
- de modifier pour 2017 les droits de place pour le marché et le Messti, à l'unanimité, comme suit :

<b>Messti</b>	
Autoskooter	350.00 €
Twister ou autre grand manège	350.00 €
Circuit des neiges	350.00 €
Manège enfants	150.00 €
Boutiques – le ml	8.00 €

- de maintenir pour 2017 le prix de l'eau, à l'unanimité des voix.

### **7° Fonction Publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT – Créations de postes**

M. Serge JUD, Maire-Adjoint, expose que M. David GUTKNECHT peut bénéficier d'un avancement de grade. Actuellement au grade de Rédacteur territorial, il remplit les conditions pour un avancement au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

De même, Mme Anita BALD, actuellement nommée au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, peut bénéficier d'un reclassement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe dans le cadre d'une intégration directe dans ce cadre d'emplois.

Enfin, M. Georges CRON, actuellement au grade d'agent de maîtrise principal, remplit les conditions pour un avancement au grade de technicien territorial.

Proposition est faite au Conseil Municipal de créer les postes nécessaires à la nomination de ces agents avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste de *Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe* à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2017 ;
- la création d'un poste d'*Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe* à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2017 ;
- la création d'un poste de *Technicien territorial* à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.

### **8° Fonction Publique – Personnel contractuel – Création d'un poste d'Adjoint administratif**

M. Serge JUD, Adjoint au maire, explique que dans le cadre des nouvelles procédures d'instruction des cartes nationales d'identité qui entreront en vigueur le 28 mars 2017, il s'avère nécessaire de renforcer l'équipe d'accueil de la mairie avec un demi-poste.

Mme Aude LUDWIG, adjoint administratif contractuelle, a été désignée pour remplir cette mission en complément de celles qu'elle exerce dans le cadre des Nouvelles Activités Péri-éducatives. Son temps de travail devra par conséquent être porté à 28/35<sup>ème</sup>.

Pour ce faire, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35<sup>e</sup>. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide la création d'un poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35<sup>e</sup> avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2017, à l'unanimité.

### **9° Fonction Publique – Personnel contractuel – Réorganisation des carrières – Adjoints d'animation**

M. Serge JUD, Maire-Adjoint, informe l'assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR), le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 prévoit notamment la réorganisation du cadre d'emploi des adjoints d'animation par le remplacement du grade d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe par le grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe.

La Ville compte actuellement six postes d'adjoints d'animation occupés par les intervenants contractuels des NAP. Contrairement au personnel titulaire, les reclassements ne s'appliquent pas automatiquement aux contractuels, il y a donc lieu de délibérer afin de régulariser l'intitulé des postes concernés.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide de renommer les postes tel que présenté ci-avant.

### **10° Fonction Publique – Personnel contractuel – Création d'un poste d'Adjoint d'animation**

M. Serge JUD, Adjoint au Maire, expose que, afin de pouvoir satisfaire aux exigences des Nouvelles Activités Péri-éducatives, il s'avère nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps non complet.

Par conséquent, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet (2/35<sup>e</sup>), sous contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. L'agent percevra la rémunération correspondant à l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet (2/35<sup>e</sup>) avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2017, à l'unanimité.

### **11° Domaines et patrimoine - Aliénations - Lotissement Malterie**

M. le Maire soumet à l'assemblée municipale la demande d'acquisition d'un terrain de construction au lotissement *Malterie*, à savoir :

- M. Franck TAVERGNIER et Mme Céline MIGNOT demeurant 15A rue de la Forêt à 67340 INGWILLER pour le lot « O » cadastré Section 3 n° 114 de 4.41 ares.

Cette cession peut être envisagée aux conditions définies par le Conseil Municipal le 19 décembre 2011 c'est-à-dire au prix de 11 500.00 € l'are, TVA sur marge comprise, soit pour un prix global de 50 715,00€ en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 7 690.31 € (frais notariés à charge de l'acquéreur). Il est précisé que ledit lot comprend, sans coût supplémentaire, le terrain avec carport cadastré section 3 n°129 de 0.36 ares.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

Vu les permis d'aménager n°PA.067.222.10.R0001, n°PA.067.222.10.R0001.M1 et n°PA.067.222.10.R0001.M2 respectivement délivrés les 07/11/2011, 15/02/2013 et 12/04/2016 portant autorisation de création du Lotissement *Malterie* ainsi que toutes pièces y attenantes,  
Vu l'arrêté municipal en date du 18 avril 2012 autorisant la vente des lots et portant autorisation de différer les travaux de finition du Lotissement « Malterie »,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 fixant les conditions de vente des terrains de construction du Lotissement « Malterie »,  
Vu la demande d'acquisition de terrain de construction de M. Franck TAVERGNIER et Mme Céline MIGNOT demeurant 15A rue de la Forêt à 67340 INGWILLER pour le lot « O » cadastré Section 3 n° 114 de 4.41 ares,

DECIDE

1. la cession du terrain de construction sis au Lotissement *Malterie* – Lot O – cadastré Section 3 n° 114 de 4.41 ares - accompagné du carport cadastré section 3 n°129 de 0.36 ares, à M. Franck TAVERGNIER et Mme Céline MIGNOT demeurant 15A rue de la Forêt à 67340 INGWILLER ou toute SCI constituée entre eux,
2. de retenir pour cette vente le prix défini par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 c'est à dire 11 500.00 (onze mille cinq cents) euros l'are, TVA sur marge comprise, soit un prix global de 50 715,00€, en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 7690,31 € (frais notariés à charge de l'acquéreur),
3. d'appliquer à cette vente les clauses du Règlement de Lotissement et pièces annexes approuvées par arrêté municipal du 7 novembre 2011 et modifiées par arrêté municipal du 15 février 2013 et arrêté du 12 avril 2016,
4. de préciser que le terrain du Lotissement *Malterie* faisant l'objet de la présente vente est destiné à la construction d'un immeuble individuel exclusivement réservé à l'habitation, toute autre construction étant prohibée,
5. de faire inscrire à cet effet au Livre Foncier un droit de résolution de la vente au profit de la Ville d'INGWILLER,
6. d'autoriser M. le Maire à donner mainlevée de ce droit de résolution lorsque la construction sera achevée ou si le constructeur devait contracter un emprunt hypothécaire pour le financement des travaux,
7. de charger Me Joëlle RASSER, Notaire à INGWILLER, du règlement de cette vente,
8. d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et à émettre le titre de recette s'y rapportant.

**12° Domaines et patrimoine – Acquisitions – Terrain cadastré section 09 n°274 lieudit Grasweg à Ingwiller**

M. Jean-Paul BOESINGER, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, explique que la Ville d'Ingwiller a l'opportunité d'acquérir à l'amiable le terrain cadastré section 09 n°274 sis lieudit Grasweg à Ingwiller d'une surface de 11 ares. Le bien appartient à M. Emile ACKERMANN domicilié 8 rue des Cochers à 67340 LICHTENBERG.

M. Emile ACKERMANN est disposé à céder le bien au prix de 3000 € HT (frais de notaire à la charge de la commune).

La parcelle est située en zone UB au POS, un secteur où la capacité des équipements publics existants permet d'admettre immédiatement des constructions.

Par ailleurs, le terrain correspond à l'emplacement réservé n°7 du POS d'Ingwiller. La réservation avait été inscrite en prévision de l'aménagement éventuel d'une voie d'accès à la zone INA1 du Neuenberg. La zone INA1 est une zone naturelle, constituée de terrains non équipés, destinée à l'urbanisation organisée à court terme.

M. Jean-Paul BOESINGER précise que le prix de vente proposé par le propriétaire est en cohérence avec l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le Domaine en mars 2016.

L'avis des élus est demandé.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- 1) Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 09 n°274 située lieudit Grasweg à 67340 Ingwiller, d'une superficie de 11 ares, appartenant à M. Emile ACKERMANN, moyennant le prix de 3 000 € HT ;
- 2) Autorise le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune d'Ingwiller en l'étude de Maître Joëlle RASSER, notaire à Ingwiller. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune d'Ingwiller, qui s'y engage expressément.

#### **13° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 12/17 – Immeuble 6 rue des Ecoles appartenant aux héritiers GUTKNECHT Marie-Catherine ;
- ✚ 13/17 – Immeuble 42 rue du Pasteur Herrmann appartenant à M. JAHN Albert à 67340  
INGWILLER ;
- ✚ 14/17 – Immeuble 18 route de Rothbach appartenant à M. VOSS Marc à 67450  
MUNDOLSHEIM.

#### **14° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation**

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé les contrats suivants :

- ✚ Le 14/03/2017 – Société KEIFF située 37 rue du Pasteur Herrmann à 67340 INGWILLER – Fourniture et pose ainsi que travaux de réparation d'ouvrages métalliques au sein de divers bâtiments communaux pour un montant global de 7673 € HT ;
- ✚ Le 15/03/2017 – Société Jean KLEIN située 5 Rue Grob à 67320 ADAMSWILLER - Marché de fourniture d'un tracteur pour un montant de 21 333,33 € HT (y compris reprise de l'ancien matériel).

## 15° Divers

- ✚ Mme Suzanne SCHNELL informe les élus que le grand nettoyage citoyen de printemps aura lieu le 8 avril 2017 de 8h30 à 12h00. Les volontaires sont invités à se rendre à l'un des 4 lieux de rendez-vous : mairie, champ de foire, arrêt de bus Rte de Bouxwiller et parking gymnase. La mairie fournira aux participants des gants et des sacs poubelle. Des bennes seront mises en place pour recueillir les déchets ramassés. Un verre de l'amitié sera offert aux participants à l'issue du nettoyage.
- ✚ Mme Suzanne SCHNELL annonce que le prochain numéro des DNI paraîtra le 1<sup>er</sup> avril prochain.
- ✚ Mme Sandrine RUCH fait savoir qu'elle regrette l'absence d'un enseignement bilingue au Collège. La situation empêche la continuité de l'enseignement bilingue suivi par certains élèves du groupe scolaire d'Ingwiller (écoles maternelle et élémentaire).
- ✚ Mme Nicole GESCHWIND signale un problème de sécurité routière au niveau du carrefour Rue de l'Asile/Rue des Etoiles. Le problème est lié à un manque de visibilité notamment pour les véhicules en provenance de la rue de l'Asile qui doivent céder le passage aux véhicules sortant de la rue des Etoiles (règle de la priorité à droite). Mme Nicole GESCHWIND estime que la signalisation verticale en place n'est pas assez visible.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

---

*VU POUR ACCORD*  
*Le secrétaire de séance*  
*Claude **REIMANN***

*Pour copie conforme*  
*Le Maire*  
*Hans **DOEPPEN***